



# UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1030

7 novembre 2011

- **Outrage à l'immunité parlementaire : Sénateurs et députés sur le pied de guerre face aux menaces de totalitarisme du pouvoir exécutif**
- **Éventuelle condamnation par contumace de 22 policiers, accusés dans une tuerie à la prison civile des Cayes**

**Avertissement :** En raison de la crise institutionnelle qui a débuté avec l'arrestation d'un député la semaine dernière, profilant une confrontation entre l'Exécutif et le Parlement, USH consacre le bulletin de cette semaine exclusivement à cette situation et au procès de personnes (dont des policiers) impliquées dans une tuerie à la prison civile des Cayes. **Bonne lecture!**

## >> **Outrage à l'immunité parlementaire : Sénateurs et députés sur le pied de guerre face aux menaces de totalitarisme du pouvoir exécutif**

L'article 115 de la Constitution stipule : « Nul membre du corps législatif ne peut durant son mandat, être arrêté (...) ». Or, vendredi 27 octobre, le député Arnel Belizaire a été arrêté à l'aéroport international de Port-au-Prince à son retour d'une mission en France. Cette arrestation a eu lieu quelques jours après une altercation au palais national entre ce dernier et M. Martelly qui avait menacé "quiconque s'avisant de mettre en question la présidence de ne pas sortir vivant du palais présidentiel" et de "devenir cynique" ...dans les jours à venir.

Cette arrestation « met en péril le fondement démocratique de la nation, tout en piétinant la dignité du pouvoir législatif ». considèrent les sénateurs.

En réclamant la démission de plusieurs ministres et en créant cette commission d'enquête pour vérifier la nationalité du président Michel Martelly et de toute l'équipe gouvernementale, le parlement haïtien est passé à l'offensive.

Une « douzaine de dérives antidémocratiques » ont été signalées par des parlementaires durant les 5 mois de l'administration de Michel Martelly, qui nourrit « la volonté (...) de restaurer la dictature », indique une résolution signée par 16 sénateurs.

Judi 3 novembre, le ministre de la justice et de la sécurité publique, Me. Josué Pierre-Louis, ainsi que le secrétaire d'État aux affaires étrangères, Michel Brunache, ont en effet été interpellés par le sénat pour s'expliquer sur l'arrestation de M. Bélizaire.

Michel Martelly, qui avait prévu d'être à Miami pour un problème de santé jusqu'au 6 novembre, a écourté son séjour, en revenant justement ce même jeudi 3 novembre.

De leur côté, 71 députés ont paraphé une résolution exigeant la démission du ministre de la justice, Me Josué Pierre-Louis, du ministre de l'intérieur, Thierry Mayard-Paul et du secrétaire d'État aux affaires étrangères, Michel Brunache, ainsi que du commissaire du gouvernement de Port-au-Prince, Maître Félix Léger. Si ces ministres et ce secrétaire d'État ne laissent pas leurs postes, ils seront interpellés dès la rentrée parlementaire de janvier 2012 et destitués. Les députés, qui sont actuellement en vacances, projettent également de mettre en accusation, en janvier 2012, le président Martelly, selon ce qu'a évoqué, l'air indigné, le député Levaillant Louis-Jeune, qui voit dans l'arrestation de son collègue un signe "clair" de la volonté de l'Exécutif d'instaurer une dictature dans le pays.

« Nous devons tous lutter pour faire échec à ce plan de l'Exécutif », a fait savoir Louis-Jeune, élu de Desdunes (Artibonite) sous la bannière de l'ancienne plateforme présidentielle "Inite" « Le peuple haïtien doit prendre note que nous sommes en face d'un dictateur, le président Martelly », a déclaré le président de la chambre des députés, Sorel Jacinthe.

« Avant l'arrivée du député Bélizaire au pays, j'ai contacté le président de la république personnellement ainsi que d'autres personnalités du gouvernement pour voir comment éviter ce problème (...) mais ils n'ont pas voulu entendre raison »,

a regretté Jean Rodolphe Joazile, président du sénat et de l'assemblée nationale.

“Fortement préoccupé par l'emprisonnement d'un député en fonction”, le Premier Ministre, Garry Conille, a reconnu faire face à une crise, dans un communiqué. “Responsable de l'exécution des lois de la République, le premier ministre a convoqué en urgence le conseil supérieur de la police nationale (CSPN) en vue de recueillir toutes les informations utiles au traitement de ce dossier et s'est entretenu, dans le même sens, avec le président du sénat et celui de la chambre des députés. Le premier ministre continue d'explorer toutes les voies et procédures pouvant faciliter une issue conforme aux prescrits constitutionnels à cette crise. Il plaide au respect absolu des prérogatives et privilèges constitutionnels des responsables de l'État en invitant, par ailleurs, tous les acteurs sociaux et politiques à la sérénité et au dialogue”.

Le ministre de la justice et de la sécurité publique, Josué Pierre-Louis, assure n'avoir fait aucune intervention auprès du Commissaire du gouvernement, Félix Léger,

## >> Éventuelle condamnation par contumace de 22 policiers, accusés dans une tuerie à la prison civile des Cayes

*Correspondance Joseph Serizier*

Le doyen du tribunal criminel des Cayes (Sud), Ézéchiél Vaval, a annoncé qu'il prononcera un verdict par contumace à l'encontre de 22 policiers accusés dans le meurtre d'une dizaine de prisonniers dans la prison civile des Cayes en 2010.

En effet, dans l'après-midi du 19 janvier 2010, un groupe de détenus avaient organisé une tentative d'évasion, mis le feu dans plusieurs cellules, incendié le greffe de la prison, brisé les portes et les clôtures, menaçant de mort des agents de l'Administration pénitentiaire en poste. Plusieurs d'entre eux ont été tués lors des échauffourées impliquant des agents de l'ordre, venus en renfort, et des civils.

Les 22 policiers en question, actuellement en cavale, avaient un délai de 10 jours pour se présenter devant le tribunal, suivant le Code d'instruction criminelle. Ce délai est arrivé à terme à la fin du mois d'octobre 2011. Le tribunal s'est toutefois gardé de prononcer immédiatement un verdict les concernant.

Parmi les personnes accusées et qui sont en cavale, figurent l'inspecteur Orluche Cazeau, ex-commandant de l'unité départementale de maintien de l'ordre (UDMO) de la police nationale d'Haïti, et un évadé de prison réputé très dangereux connu sous le nom de “Ti Mousson”. Sur plus d'une trentaine d'accusés dans l'affaire, seuls 13 policiers comparaissent au procès. La prochaine étape de ce jugement doit être l'interrogatoire de ces policiers, mis sous les verrous depuis plus d'un an.

L'audition des témoins (près d'une quarantaine) a commencé entre-temps. Parmi les témoins déjà interrogés, figurent la directrice de l'hôpital général des Cayes, la docteure Josette Calixte, l'administrateur et le responsable de la morgue qui avaient procédé à l'inhumation des détenus.

qui a ordonné l'arrestation du député Bélizaire. « Je n'étais pas à Port-au-Prince hier. J'étais aux Cayes, j'ai appelé le commissaire du gouvernement Félix Léger pour m'informer de l'aspect légal de cette affaire, il m'a assuré que tout est Ok », a-t-il précisé.

L'ordre des avocats de Port-au-Prince a exprimé son inquiétude pour les acquis démocratiques en Haïti, avec l'arrestation du député.

Inquiet du climat de tension politique, le représentant spécial du secrétaire général et chef de la mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, Mariano Fernández Amunátegui, a appelé “au dialogue et invité les autorités à clarifier la procédure légale afin de restaurer la bonne coopération entre l'Exécutif et le Législatif”.

La France, où se trouvait A. Bélizaire a, pour sa part, insisté sur le respect de l'immunité parlementaire.

Appelant à la sagesse du conseil de la défense et du public qui, parfois, cherchent à influencer et intimider les témoins, le doyen du tribunal criminel dit noter une certaine méfiance du côté des témoins, qui, par crainte pour leur sécurité, refusent de témoigner en toute quiétude et d'éclairer ainsi le tribunal. E. Vaval se dit tout de même confiant quant à un procès juste et équitable.

Le procès, qui se déroule en général dans une atmosphère calme et sécuritaire, sans assistance de jury depuis le mardi 18 octobre, a été interrompu le mercredi 26 octobre, lorsque les avocats du conseil de la défense ont brusquement quitté la salle d'audience en signe de protestation contre l'intervention de la partie civile. Les avocats de la défense demandent au tribunal d'entendre, à titre de témoins, des soldats et policiers de la mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) qui auraient été présents lors de l'opération.

Qualifié de « procès du siècle » par l'un des membres du ministère public, le commissaire du gouvernement Jean Marie Salomon, l'affaire soulève beaucoup de commentaires dans la ville des Cayes.

Pour certains, il s'agirait d'un théâtre mis en scène à distance par des secteurs intéressés de la communauté internationale. Pour d'autres, la tenue de ce procès “mal monté” montrerait la faiblesse des institutions de l'État, précisément la justice et la police.

Pour leur part, les organisations de défense des droits humains ne cessent point de plaider en faveur d'un procès équitable pour le triomphe d'une justice haïtienne très décriée ces derniers temps.

(Pour plus de détails, lire <http://www.alterpresse.org/spip.php?article11805> et <http://www.alterpresse.org/spip.php?article11756> )